

M. G. G. COOTE (Macleod): Je désire appeler l'attention du ministre de l'Intérieur (M. Stewart) (Edmonton) sur le fait que j'ai reçu de High River (Alberta) plusieurs télégrammes demandant si la patrouille aérienne des réserves forestières de Bow-River et de Crowsnest sera maintenue. Le ministre est-il en mesure de nous dire si ces services fonctionneront cette année?

L'hon. CHARLES STEWART (ministre de l'Intérieur): Oui. Il est malheureux que l'on ait laissé entendre que le service serait supprimé. On verra à l'organisation de ce service à High-River et, afin de rassurer d'autres messieurs, à Le Pas. De fait, les mêmes services seront maintenus cette année.

FRETS SUR LE BETAIL

A l'appel de l'Ordre du jour:

M. H. A. MULLINS (Marquette): Puis-je demander au ministre des Chemins de fer (M. Dunning) si le Gouvernement a pris des mesures pour obtenir une réduction des frets maritimes dans le but de venir en aide aux expéditeurs de bestiaux du Canada aux marchés mondiaux?

L'hon. CHARLES A. DUNNING (ministre des Chemins de fer et des Canaux): La réponse à la question de mon honorable ami pourra plus convenablement se donner une autre fois.

RECTIFICATION DU COMPTE RENDU

A l'appel de l'Ordre du jour:

L'hon. CHARLES A. DUNNING (ministre des Chemins de fer et des Canaux): Je désire appeler votre attention, monsieur l'Orateur, sur une erreur qui s'est glissée dans le compte rendu d'hier, erreur que je crois grave. A la page 3234 (v.a.) l'honorable représentant de Winnipeg-Sud (M. Rogers) aurait cité les chiffres \$100,000. J'avais compris qu'il avait dit 100 millions et, pour m'en assurer, je demandai "cent millions?" Il répondit:

Il en faudra beaucoup plus.

Dans le Hansard, on lui fait dire \$100,000, ce qui constitue une différence considérable. Mon honorable ami de Winnipeg-Sud voulait dire cent millions de dollars, comme le contexte le démontre.

SUITE DE LA DISCUSSION GENERALE DU BUDGET

La Chambre passe à la suite de la discussion sur la motion de l'honorable J. A. Robb (ministre des Finances) l'invitant à se former en comité des voies et moyens, ainsi que sur l'amendement de l'honorable R. J. Manion.

M. C. R. McINTOSH (Battleford-Nord): Hier soir, dans son discours sur l'exposé bud-

gétaire, l'honorable représentant de Winnipeg-Sud (M. Rogers) a déclaré que, durant la campagne électorale terminée le 29 octobre dernier, le premier ministre du Canada (le très hon. M. Mackenzie King) et certains de ses collègues du cabinet ont parcouru le pays pour dénoncer le régime de multiplicité des groupes politiques. Il a ajouté qu'après les élections, quand il a fallu régler la question au Parlement, le parti ministériel a profité de la collaboration des groupes pour rester aux affaires. Monsieur l'Orateur, le chef d'un gouvernement, ou un ministre, ou un membre quelconque d'un parti politique ne peut-il plus, au Canada, se prononcer dans les réunions populaires sur les questions d'intérêt général dans le sens qu'il juge le meilleur. Le premier ministre avait parfaitement raison d'agir comme il l'a fait. Il était persuadé que, de cette façon, il agissait dans l'intérêt du Dominion. Avant les élections, il avait tenté d'orienter l'opinion publique dans un sens qu'il croyait devoir assurer le bien-être du Canada. Quand le peuple eut rendu son verdict, le 29 octobre, il obéit simplement à la volonté qu'avaient exprimée les électeurs. Monsieur l'Orateur, je soutiens que l'attitude adoptée par le premier ministre et ses collègues est conforme aux principes démocratiques.

L'honorable député de Winnipeg-Sud a dit que le rendement de l'impôt sur le revenu en 1924-1925 indique qu'il y a eu diminution sur celui de 1921-1922, ce qui lui semble démontrer que, sous le régime libéral, le crédit du Canada s'effondre. Va sans dire, il a affirmé que la prospérité du Dominion est en jeu. A ce sujet, on doit se rappeler que, si les contribuables canadiens ne peuvent acquitter l'impôt sur le revenu pendant une certaine année, ils le feront certainement une autre année.

La caractéristique la plus importante de tout groupe de population est la ténacité dans ses entreprises. Le Canada doit aller de l'avant, en dépit de tous les désavantages. En 1924, à cause de la moisson peu abondante de l'Ouest, l'état des affaires de toutes les parties du pays n'a pas été ce qu'il aurait dû être. Par conséquent, l'impôt sur le revenu qu'on n'a pas acquitté cette année-là sera versé une autre année. L'argument de mon honorable ami porte donc à faux.

Au début du discours qu'il a prononcé immédiatement après la présentation du budget par le ministre des Finances, l'honorable représentant de Wellington-Sud (M. Guthrie) a dit:

Aussi bien que le Gouvernement, nous nous rendons compte que, durant la dernière saison; la Providence